

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE
N° 2026/01/01**

Nombre de membres

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 24 |
| Présents : | 13 |
| Votants : | 14 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 23 février 2026

Présents :

M. ANTOINE ; M. BERTRAND ; M. DELANOTTE ; M. DESSANE ; M. JOUANNETAUD ; M. LABRUNE ; M. LATOUILLE ; M. LAVOREL ; M. CHIBOIS ; M. DUBOIS ; M. DUPUY ; M. GAUTHIER ; M. LAGORCE ; M. RAINAUD

Pouvoirs :

M LOCHARD donne pouvoir à M LAVOREL

Objet

CFU 2025

Le Président se retire temporairement de la séance, et le Vice-Président prend la parole.

Le Sictom SHV et le Service de Gestion Comptable ont établi un compte Financier Unique pour l'exercice 2025 (Fusion du Compte de Gestion et du compte Administratif)

Le Compte Financier Unique est transmis à la convocation du comité syndical et il est présenté en séance.

Le Vice-Président demande au Comité Syndical d'approuver le compte financier unique 2025 établi conjointement entre le SICTOM SHV et Monsieur le Trésorier du SGC de St Yrieix La Perche pour le compte du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne.

- **L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.**

Le Vice-Président,
Éric LAVOREL



RECU EN PREFECTURE
le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com